



ASSEMBLEE GENERALE

du

SYNDICAT

DES MEDECINS D'AIX ET REGION

12 mai 2016

www.SMAER.com

Recettes

- 212 cotisants:
30 280 €

Total: **30 280 €**

dépenses

- **Fonctionnement: 3 325,27 €**

| | |
|-----------------------------|----------------|
| • Ordinateur/photocopieuse: | 412,52 |
| • Informatique: | 1278,00 |
| • Secrétariat: | 120,00 |
| • Enveloppes: | 305,00 |
| • Soutien UFML: | 1000,00 |
| • Soutien FMF | 446,00 |
| • Annonces journaux: | 146,00 |
| • Locat.Ass. Génér: | 300,00 |

- **Défense des droits des médecins:**

| | |
|----------------------|--------------------|
| Avocats: | 11 760 |
| • Avocats (CE): | |
| • Avocats (cass): | |
| • Huissiers: | |
| • Réserve procédure: | 13 500 |
| • Total: | 29 267,52 € |

Solde: 1012,48 €

pour mémoire : les frais de téléphone, de déplacements, de réunions du CA, etc etc sont pris en charge individuellement par chaque conseiller ce qui garantit la limitation des dépenses et donc

l'indépendance financière du syndicat

SMAER

- 2007: 167 Cotisants
- 2008: 204 Cotisants
- 2009: 235 Cotisants
- 2010: 250 Cotisants
- 2011: 231 Cotisants
- 2012: 286 Cotisants
- 2013: 350 Cotisants
- 2014: 366 Cotisants
- 2015: 212 cotisants

Conseil d'administration 2015

- *Olivier AMIEL*
- *Marc BANCOURT*
- *Luce BICHET-CANTENOT*
- *Pascale CAU*
- *Monique DURA*
- *Jacques FORTE*
- *François LATIL*
- *Daniel LATIL d'ALBERTAS*
- *Guy ROUGIER*
- *Jean-Michel TARLET*
- *Alain TERZIAN*

L'année syndicale 2016



Le tiers payant



L'avenir.... C'est le SMAER !



Avec le SMAER, jeunes confrères vous avez des solutions!



un droit à la santé

- Art1: « la Nation définit sa politique de santé afin de garantir le droit à la protection de la santé de chacun. »
- Puis « La politique de santé relève de la responsabilité de l'état. » (au lieu l'évaluation de la politique de santé)

Fin du syndicalisme

- Art2 : « Les organismes gestionnaires des régimes d'assurance maladie concourent à la réalisation des objectifs de la politique de santé et mettent en œuvre la stratégie nationale de santé... respect des conventions les liant à l'Etat. Ils poursuivent les objectifs définis par l'Etat et déclinés par les ARS, ... »

Fin de la liberté d'installation

- Art2 : « ...les ARS, visant à la continuité, à la coordination et la qualité des soins offerts aux assurés, ainsi qu'à la répartition territoriale homogène de l'offre. »

Mille feuille médical

- Service public hospitalier
 - De ppe hôp public et privé à but non lucratif
 - Par dérogation privé avec conditions qui supprime le secteur 2

Service Territorial de santé au public

Groupement Hospitalier de territoire

Fin du secret médical

- DMP de personnel devient partagé ...
- Art 46 : « Il est crée un système national des données médico-administratives qui rassemble et met à disposition : données médicales ,de l'assurance maladie, médico sociales , remboursement des OCAM

Tiers Payant Généralisé

- Pierre angulaire du système
- Si on accepte , ils nous tiennent par les C.....

Que faire ?

- Arrêt de la télétransmission
 - FSP
 - Arrêt de travail
 - Retour massif au papier
- ET Information du patient avec distribution de tract et demande de signature de pétition

Forces en présence

- Académie de médecine
- Ordre des médecins
- Syndicats médicaux libéraux et hospitaliers
- UFML
- Cliniques et hôpitaux
- Politiques
- Patients

URGENT

- De se bouger
- De faire de l'information auprès :
 - Des patients
 - Des médecins hospitaliers
 - Des politiques
 - Des administrations ?
 - Des médias